DEPARTEMENT DE MEURTHE ET MOSELLE
ARRONDISSEMENT TOUL
CANTON TOUL SUD
CHAUDENEY SUR MOSELLE **2020/25**

ARRÊTÉ DU MAIRE
RÈGLEMENTANT LA CIRCULATION
en raison de TRAVAUX EFFECTUES RUE EMILE MOSELLY
DU LUNDI 8 JUIN au MARDI 8 SEPTEMBRE 2020

Nous soussigné, Emmanuel PAYEUR, Maire de la commune de CHAUDENEY-sur-MOSELLE,
Vu le Code de la route et tous ses modificatifs,
Vu les articles 25.5 alinéa et 31 chapitre 1 de la loi n° 82.218 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,
Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre 1, 8° partie, signalisation temporaire) approuvée par l'arrêté interministériel du 15 juillet 1974,
Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation et d'interdire le stationnement sur les trottoirs Rue Emile MOSELLY (partie jusqu'au stop) de 7h30 à 17h00- en raison des travaux d'aménagement de voirie et enfouissement des réseaux secs et AEP réalisés par la société SARL PARISET STEPHANE (ALLAIN) pour le compte de la commune, du lundi 8 juin au mardi 8 septembre 2020 ;

ARRÊTONS

Article 1 : **La circulation sera interrompue Rue Emile MOSELLY (partie jusqu'au STOP) avec interdiction de stationner sur les trottoirs du lundi 8 juin au mardi 8 septembre 2020 –de 7h30 à 17h00- en raison de travaux d'aménagement de voirie et enfouissement des réseaux secs et AEP réalisés par la société SARL PARISET STEPHANE (ALLAIN) pour le compte de la commune.**
Les riverains seront autorisés à circuler dans les deux sens pour accéder à leur domicile avec possibilité d'emprunter le sens interdit de la rue chaque soir après 17h00 et jusqu'à 7h30.

Article 2 : Signalisation du chantier
Le permissionnaire devra signaler son chantier de jour comme de nuit pendant toute la durée de celui-ci, dans les conditions prévues par l'instruction interministérielle du 6 novembre 1992 sur la signalisation routière. **Il sera responsable des accidents qui pourraient survenir par défaut ou insuffisance de cette signalisation.**

Article 3 : Le présent arrêté sera transmis à :
. Monsieur Bruno BOULANGER de la société SARL PARISET STEPHANE (ALLAIN),
. Les riverains de la Rue Emile MOSELLY (partie concernée par les travaux)
. Monsieur le Commandant de la Communauté de Brigades de Gendarmerie de Toul.

Fait à Chaudeney-sur-Moselle, le 4 juin 2020
Le Maire
E. PAYEUR